

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W21-694906

137179



Maladie

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3207

Dentaire

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

AIMADI Mohamed

Date de naissance :

1951/05/10

Adresse :

La même Address

Tél. : 0670 35 37 02

Total des frais engagés :



Cadre réservé au Médecin

Dr. NAYME Karim
Ophthalmologie

Lot. Nassim, Lot N°5 Route d'Azemmour
- Casablanca -
Tél: 0522 36 69 79 / 0643 08 22 95

Date de consultation :

13/10/2022

Nom et prénom du malade :

Rimadi Mohamed

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Comptoir

Enfant

Nature de la maladie :

Technique de la main

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 13/10/2022

VOLFT

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13/10/2013	9	210	210	Dr. NAYME Karim Ophtalmologie Lot. Nassim, Lot N°5 Route d'Azemmour - Casablanca - Tél: 0522-36-60-79 / 0643-08-22-95

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien du Fournisseur	Date	Montant de la Facture PHARMACIE BLOC "C" Rue 2 N° 116 Bât. (C) QAI Qods Sidi Berrada 10000 Casablanca 29940
PHARMACIE BLOC "C" RUE 2 N° 116 BLOC (C) QAI QODS SIDI BERRADA CASABLANCA	15.02.22	29940

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

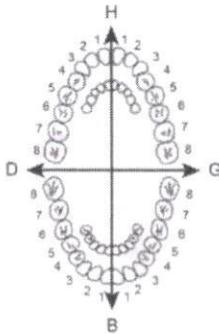
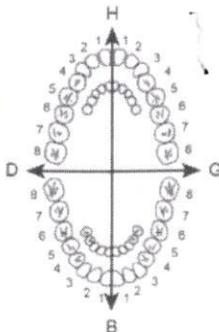
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Participant	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	/	
OPTIQUE MILLE POUR CENT OPTICIEN OPTOMETRISTE	Montures + Vases Montures Venes Montures 22.10.22			Montures + Venes Montures Renseignez		

VIOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

SOINS DENTAIRES		Dents Traitées	Soins	COEFFICIENT DES TRAVAUX																				
																								
				MONTANTS DES SOINS																				
				DEBUT D'EXECUTION																				
				FIN D'EXECUTION																				
O.D.F PROTHESES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		COEFFICIENT DES TRAVAUX																				
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td colspan="2">H</td> </tr> <tr> <td>25633412</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td colspan="2">D</td> </tr> <tr> <td colspan="2">00000000</td> <td colspan="2">G</td> </tr> <tr> <td colspan="2">35533411</td> <td colspan="2">11433553</td> </tr> <tr> <td colspan="2">B</td> <td colspan="2"></td> </tr> </table> <p>[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>		H		25633412	21433552	00000000	00000000	D		00000000		G		35533411		11433553		B				
H																								
25633412	21433552																							
00000000	00000000																							
D																								
00000000		G																						
35533411		11433553																						
B																								
				MONTANTS DES SOINS																				
				DATE DU DEVIS																				
				DATE DE L'EXECUTION																				

Docteur Karim NAYME

Ophtalmologiste

Maladies et chirurgie des yeux



Chirurgie de cataracte - Glaucome

Chirurgie réfractive - Traitement du Kératocône

Oeil et diabète

Adaptation en lentilles de contact

Pathologie vitréo-rétinienne

Chirurgies des paupières et des voies lacrymales

الدكتور كريم النعيم

طبيب العيون

أمراض و جراحة العيون

جراحة المجلالة داء الزرق

تصحيح البصر بالليزر

إصابة العين بداء السكري

العدسات اللاصقة الطبية

أمراض السائل الزجاجي و الشبكة

جراحة الجفون و مسالك الدموع

casablanca

Le 13 octobre 2022

Mme RIMAOUI Meriem

Monture + verres correcteurs

Antireflets, Filtre anti-lumière bleue

OD = (- 0.25 à 71°)

OG = Plan (- 0.75 à 124°)

OPTIQUE MILLE POUR CENT
OPTICIEN
OPTOMETRISTE Dr. NAYME Karim
Optometriste
Lot. Nassim, Lot N°5 Route d'Azemmour
Casablanca
Tél: 0522-36-60-79 / 0643-08-22-9

Prise de RDV par téléphone

5, Bd Abdelhadi Boutaleb (ex Rte d'Azemmour) Lot. Nassim Casablanca

5، شارع عبد الهادي بوطالب (طريق أزمور سابقا) بجزئية النسيم البيضاء

📞 + 212 522 36 60 79 / 06 43 08 22 95

✉ karim.nayme@gmail.com ⚡ Cabinet ophtalmologie Dr nayme karim



Optique 1000%

Opticien - Optométriste

FACTURE N° : 007408

Date : 22/01/2022

Mr : RIMAQI Mariem ~~OPTICIENNE MILLE POUR CENT~~
Docteur : KARINE NAVYME ~~OPTOMETRISTE~~

Type des Verres : Verres organique Amicaris 1100,00
.....plastique correcteurs

Monture : optique 500,00

*Vision de Loin :

OD Axe 71° Cyl -0,25 Sph plus

OD Axe 124° Cyl -0,75 Sph plus

*Vision de Près :

OD Axe Cyl Sph

OD Axe Cyl Sph

Add :

Montant : 2000,00 Dk

Arrêtée la Présente Facture à la Somme de : Dem

Mme. Dj. lassas ~~OPTIQUE MILLE POUR CENT~~
~~OPTICIEN~~
~~OPTOMETRISTE~~

N° 425 Centre -Ville Bd Anglais - Capablanca
ICE : 001834000001810 - IF: 018345 - R.C : 242426
T.P : 023451 - PATENTE : 30057211

Docteur Karim NAYME

Ophthalmologist

Maladies et chirurgie des yeux



Chirurgie de cataracte - Glaucome

Chirurgie réfractive - Traitement du Kératocône

Oeil et diabète

Adaptation en lentilles de contact

Pathologie vitréo-rétinienne

Chirurgies des paupières et des voies lacrymales

PHARMACIE BLOC "C"
Rue 2 N° 116 Bloc (C)
QAI Qods Sidi Bernoussi
Casablanca

الدكتور كريم النعيم

طبيب العيون

أمراض و جراحة العيون

جراحة الجلالة داء الزرق

تصحيح البصر بالليزر

إصابة العين بداء السكري

العدسات اللاصقة الطبية

أمراض السائل الزجاجي والشبكية

جراحة الجفون و مسالك المموج

casablanca

Le 13 octobre 2022

Mme RIMAoui Meriem



1 goutte x 4 par jour, dans les deux yeux, pendant 2 Mois

FLUCON

1 goutte 4 fois par jour pendant 7 jours

1 goutte 3 fois par jour pendant 7 jours

1 goutte 2 fois par jour pendant 7 jours

1 goutte 1 fois par jour pendant 7 jours, dans les deux yeux

FRAKIDEX ROMMADE

1 fois par jour le soir avec massage des paupières et des cils, dans les deux yeux, pendant 15 jours

Dr. NAYME Karim
Ophthalmologie
Lot. Nassim, Lot N°5 Route d'Azemmour
- Casablanca -
Tél: 0522-36-60-79 / 0643-08-22-95

Prise de RDV par téléphone

5, Bd Abdehadi Boutaleb (ex Rte d'Azemmour) Lot. Nassim Casablanca

5، شارع عبد الهادي بوطالب (طريق أزمور ساينا) بجزء النسيم البيضاء

📞 + 212 522 36 60 79 / 06 43 08 22 95

✉ karim.nayme@gmail.com

📞 Cabinet ophthalmologie Dr nayme karim

6 118001 070244
Flucon collyre de 3 ml
A.M.M. N° 103DMP/21/NCV
Laboratoires Sothema
PPV : 22,60 DHS

Remboursable MO
406865

RAKIDEX Pom. Ophta. 5 g
distribué par : ZENITHPHARMA,
6 zone industrielle Tassila Inezgane,
Agadir- Maroc. PPV : 20.80-dh
AMM N°30/19/DMP/21/NRQDNM

Certificat N°2578 /1645
Date: 15/06/2017
P.P.C : 128 DH 00

Certificat N°2578 /1645
Date: 15/06/2017
P.P.C : 128 DH 00